COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 09 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé, le vendredi 09 juin 2023 à 18 heures 00, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART, Maire.

ETAIENTS PRESENTS :
Madame Jeanne BECART, Monsieur Bertrand OLIVIERO, Madame Béatrice BODIN, Monsieur Thierry MARI, Madame Cécile PONY-VIGIER, Madame Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Madame Charlotte BAQUET, Monsieur Benoît BAS, Monsieur Allain MAIRE, Monsieur Bruno GUERRA, Monsieur Marc LAUNAY, Madame Sophie RECHSTEINER, Monsieur Thierry DE PONCINS, Madame Patricia SAVIN, Monsieur Benoît CUIGNET, Monsieur Grégoire VERSPIEREN, Madame Caroline FACY, Monsieur Grégory DEBAUVE, Madame Solène ALLANIC, Madame Nathalie BOINET, Madame Agnès DUMONT, Monsieur Yann BURSTEIN, Monsieur Yves MENEL.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :
Julien MAGITTERI À Solène ALLANIC, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Sylvie THOMAS-DURIER À Thierry MARI, Roman JACQUEMONT À Allain MAIRE, Emilie BRIAND À Grégory DEBAUVE, Pierre-Louis BRIÈRE À Bruno GUERRA, Sylvie BOSSET À Yves MENEL, Laurence DERMAGNE À Yann BURSTEIN, Françoise GUYOT À Marc LAUNAY, Philippe HERZOG À Béatrice BODIN.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :
Madame Julien MAGITTERI, Madame Nathalie LOUVEL, Madame Sylvie THOMAS-DURIER, Madame Roman JACQUEMONT, Madame Emilie BRIAND, Monsieur Pierre-Louis BRIÈRE, Madame Sylvie BOSSET, Madame Laurence DERMAGNE, Madame Françoise GUYOT, Monsieur Philippe HERZOG.

ABSENT(S) :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de personnes présents	23
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bruno GUERRA

2023.06.09.001
DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DES RESULTATS DES ELECTIONS DES SUPPLEANTS EN VUE DES SENATORIALES

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

PRENDE ACTE des résultats du scrutin proportionnel à la plus forte moyenne ayant désigné les listes de suppléants électeurs pour les sénatoriales du 24 septembre 2023 :

Deux listes ont été déposées et enregistrées :

- Ensemble Pour les Hauts de Seine

GIRARD	Vincent
RIVET ép. BESSE	Nicole
BAGLIN	Alain
HARLAUT ép. PERRIER	Karine
GROSSIORD	Julien
SCOCARD ép. GUERGADIC	Dominique
BELANGER	Timothée
HINGUE ép. LACHENS	Sandrine
GILLONNIER	Jean-Claude

- Renaissance

Mme MAILLARD	Danièle
M LOPIN	Jérôme
Mme MARTINEZ ép. QUETEL	Sylvie
M ROSTAND	Stéphane
Mme BLANGEZ ép. MAIRE	Martine

Après enregistrement du ou des candidatures, il a été procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 31
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31

A obtenu :

- liste « Ensemble pour les Hauts-de-Seine » : 18 voix ;

– Liste « Renaissance » : 12 voix.

Ont donc été désignés suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 ;

GIRARD	Vincent
RIVET ép. BESSE	Nicole
BAGLIN	Alain
HARLAUT ép. PERRIER	Karine
GROSSIORD	Julien

Pour la liste Ensemble pour les Hauts-de-Seine

Et

Mme MAILLARD	Danièle
M LOPIN	Jérôme
Mme MARTINEZ ép. QUETEL	Sylvie
M ROSTAND	Stéphane

Pour la liste Renaissance

2023.06.09.002
Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 08 février 2023 et informations portant sur les décisions prises par Mme le Maire au regard de la délégation des compétences

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 5 abstention(s) s'étant manifestée,

APPROUVE la signature du procès-verbal du conseil municipal du 08 février 2023

PREND ACTE des décisions prises par Mme le Maire au regard des délégations de compétences

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.003
Délibération portant approbation de la Charte d'engagement sur les Centres-Villes Vivants à conclure entre la Ville de Garches et la Métropole du Grand Paris.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la charte d'engagement « centres villes vivants », programme d'accompagnement stratégique, technique et financier des projets des villes métropolitaines.

AUTORISE Mme le Maire à recevoir et à signer tout conventionnement organisant l'attribution le cas échéant de subventionnement.

AUTORISE à signer le contrat métropolitain du développement Centres villes Vivants de la Métropole du Grand Paris et tous les documents y afférents.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.004
Délibération portant prise acte du rapport social unique (RSU) de la Ville de Garches, de la Caisse des Ecoles Publiques, et du Centre Communal Action Sociale 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE des Rapports Sociaux Uniques de la ville de Garches, de la Caisse des Ecoles Publiques, et du Centre Communal d'Action Sociale 2022

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.005
Délibération portant approbation du règlement interne des archives de la Ville de Garches.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le règlement interne des archives de la Ville de Garches.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.006
Délibération portant mise en œuvre de l'acte du 10 avril 1992 conclu par la Ville de Garches relatif au transfert d'un parking sis 24/26 rue de Suresnes.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le retour dans le domaine public communal du parking dit Yves Bodin et le détachement des 480m² correspondants de la parcelle AH 670 ;

DESIGNE Malard associés pour dresser les actes à intervenir ;

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.007
Délibération portant ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses en application des dispositions de la nomenclature budgétaire M57

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 4 voix contre s'étant manifestées

APPROUVE le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2023, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec un taux de 15 % minimum

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.008
Délibération portant admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget primitif 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 4 voix contre s'étant manifestées

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances présentées pour la somme totale de 8 124,38 € dont l'annexe est jointe à la présente délibération ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.009
Délibération portant convention de participation de la ville de Garches au financement du fonds de solidarité logement (FSL) départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE le principe de la participation financière de la ville de Garches au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0,15 € par habitant, soit, compte tenu de l'indexation sur la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation, une participation d'un montant total de 2 850,25 € pour l'année 2023.

AUTORISE Mme le Maire à signer, avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la convention d'objectifs et de moyens correspondante fixant la participation de la ville de Garches au financement du Fonds de Solidarité Logement

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.010
Délibération portant prise d'acte sur l'actualisation du droit de préemption urbain.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE de l'actualisation du périmètre du droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Garches, couvrant toutes les zones urbaines du PLU de la Ville

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.011
Délibération portant actualisation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le choix de délégataire pour la gestion et l'exploitation du marché forain.

APPROUVE le contrat de concession et ses annexes

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits contrats et ses éventuelles annexes

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.012
Délibération portant engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de terrains en vue de la réalisation de l'opération d'aménagement de l'Îlot de l'Abreuvoir

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 5 abstentions s'étant manifestées,

APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et la demande de mise en œuvre de la procédure d'expropriation, au profit de l'EPFIF, des biens restant à acquérir

DECIDE d'engager, aux fins ci-dessus exposées, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du projet et poursuivre les acquisitions par voie d'expropriation des parcelles de terrain dont les négociations amiables n'auraient pu aboutir

AUTORISE Mme le Maire à solliciter auprès de M. le Préfet des Hauts-de-Seine l'ouverture :

- d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- d'une enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine la déclaration d'utilité publique de ce projet et l'arrêté de cessibilité au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,

AUTORISE expressément l'Etablissement Public Foncier Ile de France à être bénéficiaire de l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de ce projet et à mettre en œuvre la procédure d'expropriation,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout acte afférent à cette procédure conjointe de déclaration d'utilité publique et parcellaire,

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.013
Délibération portant augmentation du taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans certaines zones urbaines de Garches et instaurant une exonération facultative pour certains types de constructions

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 2 voix contre et 4 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE le découpage des secteurs d'aménagement prioritaires suivants dans lesquels une modulation de la taxe d'aménagement doit intervenir :

- Porte Jaune / Petit Garches
- Centre-Ville
- Buzenval
- Périmètre de l'Hopital R. Poincarré

MODIFIE le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

Dans les secteurs identifiés, délimités sur le plan annexé, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement est majoré à 17 %
Dans le reste du territoire, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 5%

APPROUVE l'exonération totale de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.014
Délibération portant intégration dans le domaine public de la placette sis 165 Grande Rue.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la cession gratuite à la commune d'une surface de 203 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée AK n° 792 au 165 Grande Rue à Garches, et de classer cette emprise dans le domaine public communal,

APPROUVE les régulations des alignements identifiés dans les lots B et C du plan de division établi par le cabinet Barrere et Dufau le 25 avril 2023 ;

DESIGNE Malard associés pour dresser les actes à intervenir,

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.015
Délibération portant approbation d'une convention de mise à disposition du service technique de la Ville de Garches au SIVU Garches/Marnes la Coquette pour l'entretien du parking de la gare et des abords à Marnes la Coquette

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le renouvellement d'une convention de mise à disposition du service technique de la Ville de Garches au SIVU Garches/Marnes la Coquette pour l'entretien du parking de la gare et des abords à Marnes la Coquette.

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention de mise à disposition

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Enregistrement de la préfecture en date du :	
Date exécutoire :	

2023.06.09.016
Délibération portant approbation de concession de service de type délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché forain de la ville de Garches

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le choix de délégataire pour la gestion et l'exploitation du marché forain.

APPROUVE le contrat de concession et ses annexes

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits contrats et ses éventuelles annexes

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.017
Délibération portant adhésion de la Ville à la compétence optionnelle Vélib'

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole tels qu'adoptés par son comité syndical du 19 septembre 2019 comprenant une compétence optionnelle de location de vélos en libre-service

DECIDE de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole

DECIDE d'adhérer à la compétence optionnelle « Velib'»

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.018
Délibération portant versement de la participation au SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » pour l'année 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le versement d'une participation de 10.000 € sur le budget de la Ville au SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » pour l'année 2023

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.019
Délibération portant actualisation du règlement intérieur des installations culturelles de la Ville de Garches

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

ABROGE les dispositions antérieurement applicables à partir de la rentrée 2023/2024

ADOPTE le règlement intérieur des installations culturelles de la Ville ;

AUTORISE son application dès la prochaine rentrée scolaire du Conservatoire à Rayonnement Communal

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.020
Délibération portant création du règlement des études du Conservatoire à Rayonnement communal de la Ville de Garches.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés

ADOPTE le règlement des études du Conservatoire à Rayonnement Communal

DIT que ce document entrera en vigueur à partir de la rentrée 2023/2024

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.021
Délibération portant modification des règlements intérieurs des prestations périscolaires et extrascolaires et de fonctionnement des structures municipales d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Garches

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés

ABROGE les dispositions antérieurement

ADOPTE le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants à compter du 28 août 2023

ADOPTE le règlement intérieur des prestations périscolaires et extrascolaires à compter du 04 septembre 2023

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.022
Délibération portant signature d'une convention entre la Ville de Garches et l'Inspection d'Académie relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT)

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés,

UNE ABSTENTION S'ETANT MANIFESTEE

APPROUVE la signature de la Convention de déploiement de l'E.N.T.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.023
Délibération portant approbation de la participation financière de la Ville de Garches au SIVU du Haras Lupin

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 2 voix contre et une abstention s'étant manifestée(s)

APPROUVE le versement d'une participation de 182 987,93 € par la ville de Garches au SIVU « Haras Lupin » pour l'année 2023

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.024
Délibération portant approbation de l'affectation des recettes de l'espace Aquaforme à l'occasion de la journée du Téléthon 2023

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le reversement intégral des recettes des activités de la piscine de Garches à l'AFM à l'occasion du TELETHON organisé le 09 décembre 2023.

DONNE pourvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.025
Délibération portant approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Garches et l'association « Oser 92 ».

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Garches et l'association « Oser 92 »

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.026
Délibération portant approbation de la Charte de la Ville contre le gaspillage alimentaire

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

ADOPTE la charte pour la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'attention des commerçants et restaurateurs de la Ville de Garches

DIT que cette charte sera portée à la connaissance de tous les commerces alimentaires de la Ville de Garches

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.027
Délibération portant création de la Police Municipale de la Ville de Garches en 2024

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 8 voix contre s'étant manifestée(s)

APPROUVE la création d'un service de Police Municipale placé sous l'autorité directe du Maire

AUTORISE le Maire à signer tous les actes afférents à cette création de service, notamment la sollicitation des habilitations, autorisations, et assermentations nécessaires à l'exercice de ce service

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.028
Délibération portant autorisation de signature de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2023-2026 (STSPD)

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 2 voix contre et huit abstentions s'étant manifestée(s)

AUTORISE le Maire à signer, pour la ville de Garches, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2023/2026, ainsi que tous documents y afférent ;

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions visant à soutenir la réalisation des actions découlant de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention auprès des financeurs potentiels, dont le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, la Région Ile-de-

France ainsi que le Département des Hauts-de-Seine. Pendant toute la durée de la stratégie, le Maire est autorisée à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.029
Délibération portant demande de garantie d'emprunt à la ville de Garches pour l'acquisition en VEFA de 08 logements (3 plus, 3 plai, 2 pls) par la sa d'hlm immobiliere 3f dans l'opération sise 88, bd Raymond Poincaré à Garches

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1 :
L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE GARCHES accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1.247.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 143449 constitué de 7 Lignes du Prêt.
La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1.247.000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :
La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :
Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

2023.06.09.030
Délibération portant approbation de la convention de réservation de logements

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de réservation de logements portant à 2 logements les droits de désignation de la Ville, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée par la Ville sur le prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'opération sise 88 Boulevard Raymond Poincaré à Garches, à la SA d'HLM Immobilière 3F

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enregistrement de la préfecture en date du :	12/06/2023
Date exécutoire :	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 47.

MAIRIE DE GARCHES (Hauts-de-Seine)

Jeanne BECART
Maire de Garches